



**Conseil d'Administration  
Du Centre Communal  
d'Action Sociale**

**Délibération 2022-76**

**Pôle Solidarité, citoyenneté et santé Séance du 22 novembre 2022**

**Secrétaire de séance**

Sylvie SOIRAT

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Ne prend pas part : 0

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents**

Le Président

M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUSAS

Autres

M. Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du mercredi seize novembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

**76 / ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

**Vu** l'article 106II de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**Vu** le décret n°2015-1899 du 30 novembre 2015 portant application de l'article susvisé,

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'inscription budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

**CONSIDERANT** que le Centre Communal d'Action Sociale s'est engagé à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) présenté en annexe,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL :**





**ARTICLE UNIQUE : ADOPTE** Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 22 novembre 2022  
Pour extrait conforme,

**Par délégation du Président du CCAS,  
Le Vice-président,**



**Jean-Christophe PIERSON**

Télétransmission en Préfecture le : 25/11/2022  
Numéro A.R. - Préfecture : 22 - 02414

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 25/11/2022

Acte exécutoire en date du : 25/11/2022

